

ÉDITORIAL

La CFDT Interco 31-09 s'active en interpellant les collectivités sur la prime exceptionnelle pouvoir d'achat. En effet, après des négociations en conseil supérieur de la fonction publique décevantes, la CFDT demande aux employeurs territoriaux locaux de mettre cette prime et dans les mêmes proportions qu'à l'État et hospitalier, en n'excluant personne.

La CFDT est consciente que certaines collectivités peuvent avoir une marge de manœuvre financière limitée mais il est aussi important de reconnaître le travail des agents publics d'autant plus dans un moment où l'attractivité des services publics est en berne, ce qui génère de nombreuses difficultés pour recruter. C'est pourquoi pour nous il est essentiel que les agents publics (contractuels, fonctionnaires) territoriales, de l'État, doivent pouvoir avoir une rémunération digne et à la hauteur de leur engagement pour faire fonctionner les services publics, ciment de notre société.

Dans ce contexte d'inflation, notre syndicat a décidé de porter dans le débat la mise en place d'une indemnité de résidence sur l'aire urbaine de Toulouse en saisissant les parlementaires et en venant à la rencontre des agents concernés pour leur faire signer une pétition (<https://www.cfdt-interco31.fr/about-7>) afin d'interpeller le Ministre de la Fonction Publique.

La journée de grève et de manifestation du 19 mars sera un temps fort pour montrer notre détermination à défendre nos conditions de travail et nos rémunérations.

Audrey GONZALEZ, secrétaire générale

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE LA NÉGOCIATION S'IMPOSE

L'ensemble des collectivités doit participer à la prévoyance maintien de salaire et à la prévoyance santé (mutuelles). La CFDT travaille à défendre les intérêts de ses agents. Le volet prévoyance maintien de salaire est au cœur de l'actualité sociale de nos collectivités. Beaucoup d'entre elles rejoignent l'offre prévoyance maintien de salaire négociée par le CDG31. Cette offre permettra aux agents de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour adhérer à ce contrat de protection.

Chaque collectivité va définir le montant de sa participation individuelle. Le montant minimum est à ce jour de 7€ par mois.

Pour la CFDT, ce montant est très nettement insuffisant, la part restant à la charge des agents sera trop lourde pour beaucoup d'entre eux. En moyenne, la participation prévisionnelle devrait se situer autour de 15€, certaines collectivités proposeront même jusqu'à 30 €.

Depuis 2022, les agents publics de l'État peuvent bénéficier du remboursement d'une partie de leurs cotisations de « PSC » destinées à couvrir les frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident restant à la charge de l'agent à hauteur de 15 €. Ce dispositif de remboursement santé est temporaire. La transition vers un nouveau régime de protection sociale complémentaire obligatoire est en cours de négociation. Celui-ci a vocation à être mis en place de manière progressive.

La CFDT conseille également de renégocier le montant de participation au moins tous les ans. Une réévaluation peut aussi être demandée pour se mettre à niveau entre employeurs limitrophes.

INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE MOBILISATION POUR QUE L'UNITÉ URBAINE DE TOULOUSE SOIT CONCERNÉE

L'indemnité de résidence est un système qui a pour objectif de compenser le coût de la vie. Le montant est de 1 ou 3% du traitement traitement indiciaire brut (0% actuellement), versé mensuellement.

Ce système exclut depuis sa mise en place les agents publics de l'unité urbaine de Toulouse alors que le coût de la vie y est aussi important que dans d'autres villes qui bénéficient du dispositif (Montpellier, Nîmes, Béziers, Perpignan, Nantes, Lorient, Metz ou Lille).

Notre organisation souhaite pouvoir faire entendre la voix des agents publics de notre aire urbaine dans un moment où l'ancien mi-

nistre de la Fonction publique a ouvert le sujet de l'indemnité de résidence en déclarant le 28 septembre 2023 que les agents publics travaillant dans une des 61 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie recevraient une indemnité de résidence.

Il est donc possible de peser pour compléter le texte en vigueur et y intégrer également les agents publics travaillant dans l'aire urbaine de Toulouse.

Pour signer la pétition pour une indemnité de résidence sur l'aire urbaine toulousaine :
+ <https://www.cfdt-interco31.fr/about-7>

PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT POUR CERTAINS AGENTS PUBLICS SELON LA LIBRE ADMINISTRATION & SANS OBLIGATION DE NÉGOCIATION

Suite au premier décret du 31 juillet 2023 concernant les fonctionnaires de l'Etat et de l'hospitalier, la prime pouvoir d'achat va arriver dans la fonction publique territoriale.

Un projet de décret « portant sur la création d'une prime exceptionnelle pour certains agents publics de la FPT » a été proposé au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Interco CFDT avait notamment proposé une prime unique pour l'ensemble de la fonction publique au même taux et aux mêmes conditions ni plus ni moins (que ceux des FPE et FPH). Lors des négociations qui ont été menées au sein de ce CSFPT, les organisations syndicales ont porté les revendications suivantes : 1) garantir le versement sans condition pour les agents territoriaux, 2) ne pas permettre aux employeurs de moduler le montant de la prime et de donner moins qu'à l'État, 3) de n'exclure personne.

La seule avancée obtenue : l'obligation de verser la prime avant le 30 juin 2024 pour les

employeurs qui le décideront et qui délibèreront en ce sens.

En clair, cela signifie que la prime sera une nouvelle fois créée dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales : donc **le versement de cette prime ne se fera qu'au bon vouloir des collectivités et les établissements publics.** Ceux qui l'institueront, devront, d'ailleurs, prendre une délibération à cet effet.

Chaque collectivité déterminera librement le montant de la prime pour ses agents, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème **identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.**

Pour connaître le plafond maximum des montants de la prime par rapport à votre rémunération brute au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, vous pouvez vous référer au Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023. La prime pourra être fractionnée avec un versement avant le 30 juin 2024.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE COMMISSION EXÉCUTIVE ENGAGÉ-E-S POUR DÉFENDRE LES AGENT-E-S DU SERVICE PUBLIC



Audrey GONZALEZ
secrétaire générale

Juridique, communication, formation syndicale, handicap (FIPHEP), responsabilité sociale des organisations (RSO).

Référente territoriale de la métropole toulousaine.

Suivi des sections : Justice, Intérieur, Tournefeuille, SMEAG, Saint-Orens.



Véronique PECH
secrétaire générale adjointe

Défenseuse juridique.

Egalité professionnelle, discriminations, VSST, laïcité, QVT, RPS, télétravail, protection sociale complémentaire territoriale.

Suivi des sections : Blagnac, Région 31 et 09.



Patricia ROSSO
trésorière

Remboursement des frais, gestion des adhésions.

Référente territoriale de la Haute-Garonne au sud de la métropole.

Suivi des sections : Portet-sur-Garonne, CGS, Sicoval, Comminges, Luchonnais.



Olivier VACILOTTO
Responsable syndicalisation

Référent des secteurs Eau et Habitat social.

Suivi des sections : Ariège et Toulouse Mairie Métropole CCAS.



M'Hamed TAFZAOUI
membre commission exécutive

Référent pour les personnels techniques, hygiène et sécurité, appui au développement, organisation des événements.

Référents sur le territoire du nord de la métropole toulousaine.

Suivi des sections : Val'aïgo, Villemur, Verfeil, Montastruc, Buzet-sur-Tarn.



Hugues BERNARD
membre commission exécutive

Communication, newsletter, réseaux sociaux, site.

QVT, RPS, PSC.

Appui sur les collectivités situées sur le territoire de la métropole toulousaine.

Suivi des sections : Tisséo Collectivités, Aucamville et CD31.



Monia FOLLÉ
membre commission exécutive

Référente du secteur affaires sociales et santé Occitanie.

Référente ARS Occitanie. Suivi du dossier Cité administrative de Toulouse.

Suivi des sections : DDETS 31 et DREETS.



Latifa EL GHAZOUANI
membre commission exécutive

Egalité professionnelle, VSST, discriminations.

Suivi du dossier Cité administrative de Toulouse.

PORTRAIT DE MILITANTE DANS LA MÊLÉE AVEC LES AGENT-E-S D'AUCAMVILLE



_ PEUX-TU TE PRÉSENTER ?

_ Bonjour, je m'appelle Cécile Bazurault. Née à Paris, j'ai grandi dans la Vienne et j'ai 48 ans. Maman de 3 filles et de 4 garçons qui ont entre 10 et 28 ans, j'habite la partie toulousaine du centre d'Aucamville.

_ QUEL EST TON MÉTIER ?

_ Je suis agente de restauration et cheffe d'équipe depuis septembre 2023. J'encadre 5 personnes. Ma formation professionnelle provient de mon expérience précédente en tant que gouvernante dans un hôtel de l'ensemble du Futuroscope à Poitiers.

_ QUEL EST TON PARCOURS MILITANT ?

_ Tout a été rapide pour moi. En 24 heures, je dépose une liste et une semaine après, je suis élue. En mobilisant une vingtaine de collègues de mon service, nous récoltons une soixantaine de voix et un siège qui fait que nous sommes représentatifs. Je ne savais pas tout ce qui allait m'arriver. Ce sont mes collègues qui m'ont demandé d'être tête de liste.

_ QUEL ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR T'A FAIT ADHÉRER À LA CFDT ?

_ J'ai contacté plusieurs syndicats. Le seul qui a pris le temps de nous écouter, c'est la CFDT. Audrey Gonzalez et Olivier Vacilotto ont fini de me convaincre.

_ QUELLES SONT TES MISSIONS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCO ?

_ Je suis au Conseil syndical Interco 31-09 et secrétaire de la section CFDT d'Aucamville.

_ QU'ATTENDS-TU AUJOURD'HUI DE LA CFDT ?

_ Je suis une utopiste et j'ai l'espoir de faire bouger les lignes. Même si c'est compliqué, je m'accroche. Je veux modifier les mentalités. Dans la territoriale, il existe trop d'inégalités. J'ai été surprise et écoeurée par la précarité. Des agents étaient appelés pour 17 ou 20 heures selon les mois et ils n'arrivaient pas à vivre avec leur rémunération. Mon premier combat a été d'obtenir la titularisation de 3 agents et des temps complets pour 7 autres. C'est la première fois que je me syndique mais j'ai vraiment l'impression qu'avec la CFDT, on peut changer l'avenir de nos collègues. La territoriale est dans la proximité avec les gens, il faut que l'on soit traité à notre juste valeur pour ce qu'on leur apporte.

SYNDICAT CFDT - INTERCO 31-09

+ interco31@interco.cfdt.fr

Rédaction : Audrey GONZALEZ - Véronique PECH
Patricia ROSSO - M'Hamed TAFZAOUI - Monia FOLLÉ
Hugues BERNARD - Latifa EL GHAZOUANI.

+ facebook.com/syndicatcfdtinterco3109

+ twitter.com/interco31_09

Exemplaire remis à titre gratuit - IPNS.

Ne pas jeter sur la voie publique.